

Communiqué de presse

Castanet-Tolosan, le 28 février 2011

La « concertation mascarade » prend fin : Photovoltaïque, La nouvelle usine à gaz du gouvernement !

Le GPPEP est écœuré par le contenu des projets de décrets qui sont parus dans la presse. En effet, ces projets limitent à minima les ambitions pour le photovoltaïque en France !

500MWc par an en France, c'est moins que ce qui a été installé en 2010. **C'est donc une volonté d'étouffer la filière solaire** quand le gouvernement ne parle que de croissance...

Les propositions faites par les participants de la concertation n'ont pas été prises en compte. Pire, au vu du contenu des décrets, **la concertation n'a été qu'une mascarade** ayant servi à détourner l'attention de la filière photovoltaïque pendant que les décrets finissaient d'être rédigés.

Pour les particuliers, il n'est pas acceptable que le gouvernement pousse d'un côté à la rentabilité à tout prix, et de l'autre, oblige à l'intégré renforcé (moins performant, plus risqué et plus cher) et pénalise le surimposé qui a fait ses preuves. La baisse du tarif d'achat de 20% après la baisse du crédit d'impôts va porter le retour sur investissement à environ 15 ans pour les particuliers !

Ce sont nos économies personnelles que nous engageons au service de la collectivité. Il est nécessaire que nous ayons de la visibilité et de la sécurité concernant notre investissement. Les particuliers producteurs ne sont pas des grands groupes faisant du photovoltaïque par appât du gain, nous sommes des pères et mères de famille voulant offrir un avenir sain à nos enfants. Il nous semble donc important que le gouvernement incite les particuliers à utiliser cette énergie renouvelable, propre et facilement exploitable.

Le GPPEP demande donc que :

- La baisse du tarif d'achat soit moins importante que les 20% annoncés pour les particuliers.
- Les dispositifs fiscaux (TVA à 5,5% et exonération d'impôts) soient étendus à tous les projets des particuliers
- L'intégré au bâti ne soit obligatoire que pour une construction neuve ou la rénovation d'un pan complet de toiture.
- La baisse du tarif d'achat pour les nouveaux contrats reste annuelle pour les particuliers qui sont tout sauf des spéculateurs
- La cible d'installation pour les particuliers soit relevée à au moins **200MWc/an comme cela a été proposé par les représentants de l'Assemblée Nationale** présents à l'audition de Messieurs Trink et Charpin.
- Le livret vert ou prêt photovoltaïque préconisés par le rapport Charpin/Trink soient mis en place.

L'association GPPEP

Contacts

GPPEP 0970 440 345
Email contact@gppep.org
Site <http://gppep.org>

Ref : 00000

GPPEP

1, rue Cpt Fracasse
31320 CASTANET-TOLOSAN

contact@gppep.org

Ensemble pour un futur Photovoltaïque

[HTTP://GPPEP.ORG](http://GPPEP.ORG)